

Premiers éléments d'analyse issus du projet NormAdresses

Rapport d'étape du projet NormAdresses préparé par le groupe de travail « Transversal »

Le texte qui suit constitue un premier rapport d'étape des travaux menés par NormAdresses. Il rend compte des positions du Comité de Pilotage, consulté en juillet 2007 sur le travail du groupe de travail « Analyse des Instructions ».

Sommaire :

1. Présentation générale du projet NormAdresses..... 1
2. Propositions issues des travaux en cours 3
3. Composition du comité de pilotage de NormAdresses 6

1. Présentation générale du projet NormAdresses

La reconnaissance et la visibilité internationales des articles scientifiques qu'ils ont contribués à produire sont désormais une préoccupation pour l'ensemble des acteurs du système français de recherche.

Or, le libellé des adresses des laboratoires français, tel qu'il apparait par exemple dans le *Web of Science* de l'éditeur *Thomson Scientific* (qui est la base de données bibliographiques la plus largement utilisée au niveau international), est le plus souvent peu compréhensible. Cela nuit à la visibilité internationale de ces laboratoires, et cela provoque de nombreuses erreurs dans les calculs d'indicateurs bibliométriques institutionnels faits à l'étranger.

Aussi, à la demande de ses membres, l'OST a lancé, en accord avec *Thomson*, un projet pour améliorer le libellé des adresses françaises dans la base WoS.

Le principe du projet est le suivant : les institutions de recherche françaises mettent en place un certain nombre de règles communes visant à améliorer le libellé des adresses. Leurs chercheurs et *Thomson* s'engagent ensuite à les respecter.

Mise en œuvre du projet :

Le projet a été lancé par l'OST fin 2006. Il est organisé de la manière suivante :

Un groupe de pilotage réunissant des professionnels de l'information scientifique et technique nommés par les principaux opérateurs de recherche et le ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche, a approuvé le principe de la mise en place de 4 groupes de travail qui explorent en parallèle différents aspects du problème.

- le groupe de travail « Editeurs » (animé par Nicole Haeffner-Cavaillon, Inserm) explore les contraintes imposées par les éditeurs de journaux scientifiques pour le libellé des adresses,
- le groupe de travail « Analyse des instructions » (animé par Odile Hologne, Inra, et Laure Martineau, CPU) analyse les instructions émises par différentes institutions de recherche vis à vis de leurs chercheurs,
- le groupe de travail « International » (animé par Anne Sigogneau, CNRS) étudie la façon dont d'autres pays abordent ce problème.
- le groupe de travail « Transversal » (animé par Ghislaine Filliatreau, OST) est chargé de diffuser les synthèses des différents travaux.

Une rubrique dédiée à NormAdresses a été ouverte en novembre 2006 sur le site web de l'OST. On y trouve des informations sur le projet ainsi qu'une adresse mail (normadresses@obs-ost.fr) qui permet à ceux qui le souhaitent de contribuer aux réflexions.

Rôle de l'OST :

L'OST est ici dans son rôle de plate-forme inter-institutionnelle et de partenaire de référence pour *Thomson Scientific*. Il apporte aux parties prenantes ses compétences pour analyser et rendre compte de manière équilibrée de tous les aspects de ce dossier complexe.

Il s'est fixé comme ambition :

- de contribuer, au travers des groupes de travail, à expliciter les choix à faire et leurs conséquences, difficiles à mesurer sans une analyse technique préalable,
- de jouer, si cela est souhaité par les parties prenantes, un rôle de mandataire pour les négociations auprès de *Thomson Scientific*, car les termes de son accord avec l'éditeur lui en donnent la possibilité.

Dans ce cadre, le groupe de travail « Transversal » a soumis au Comité de pilotage, le 24 avril 2007, une première série de propositions à discuter. Ces propositions sont basées sur les résultats du groupe de travail « Analyse des instructions ».

2. Propositions issues des travaux en cours

A) trois propositions font l'objet d'un consensus :

1 – dans la mesure du possible, **les adresses doivent être normalisées et organisées sous forme descendante**¹ : selon ce principe, chaque ligne d'adresse devrait idéalement comporter, sous la forme la plus normalisée possible, i) le ou les sigle(s) de(s) l'institution(s)², B) le sigle du laboratoire (ou unité de recherche) , iii) l'adresse postale du laboratoire (pas de cedex, nom de ville complet normalisé).

2 – **des listes d'autorité** mises à jour chaque année, telles que le Répertoire National des Structures de Recherche, et différentes listes maintenues par les établissements, pourraient être collectées par l'OST et mises à disposition de l'ensemble des partenaires, y compris *Thomson Scientific*. Une procédure pourra être mise en place à cet effet.

3 – **le cas échéant** et dans la mesure du possible, **chaque laboratoire multi-affilié respectera**, dans le libellé de son adresse, **l'ordre et le libellé des sigles** institutionnels tels qu'ils auront été fixés d'un commun accord par l'ensemble des institutions auxquelles il est affilié. Ces règles pourront avoir été fixées pour tous les articles du laboratoire ou bien s'appliquer article par article. Elles s'imposent indépendamment du fait que ce libellé soit ou non transcrit en plusieurs lignes d'adresses (voir partie B) ci-dessous).

Comme cela a été mentionné précédemment (proposition 3), ces règles peuvent être fixées pour tous les articles du laboratoire ou bien s'appliquer article par article.

Ces **propositions** ont recueilli un large consensus car :

- a) elles amélioreront l'exactitude et la lisibilité des adresses françaises de la base SCI-WoS
- b) elles permettront au chercheur de rédiger son adresse dans un cadre sécurisé
- c) elles recueillent l'adhésion de *Thomson Scientific*, qui s'engage à ne plus modifier le contenu des adresses dès lors qu'elles sont considérées comme correctes par les acteurs du système.

Cependant le point particulier de la traduction, dans les adresses françaises, de la multi-affiliation des laboratoires mixtes exige un traitement particulier (partie B).

¹ L'ordre hiérarchique descendant est du type : établissement(s), département (scientifique), laboratoire ; c'est celle qui prévaut dans la base et les pratiques internationales ; cependant certains journaux semblent imposer un ordre ascendant

² Le choix de tel ou tel séparateur apparait sans incidence ; le « ; » peut être adopté par commodité.

B) une question reste posée : celle de la présentation des adresses des articles produits par des chercheurs travaillant dans des laboratoires (unités) mixtes

Les laboratoires (unités) mixtes sont, par définition, affiliés à plusieurs institutions de recherche. Ces institutions ont fait circuler, parmi leurs chercheurs, des chartes donnant des instructions sur le libellé des adresses d'articles qui ne sont pas toujours compatibles entre elles. Notamment, le groupe de travail « Analyse des instructions » a pu observer que des laboratoires mixtes sont incités par certaines tutelles à scinder leur adresse en autant de lignes qu'ils ont de tutelles (adoption du libellé « multi-ligne » - voir le compte-rendu du groupe de travail « Analyse des instructions »), alors que d'autres s'opposent à cette disposition. En effet, cette disposition a l'avantage de contrecarrer les effets de la mauvaise prise en compte des affiliations multiples par *Thomson*, mais elle a l'inconvénient de multiplier fictivement le nombre de laboratoires impliqués dans un article et de modifier le calcul de certains indicateurs.

Il est donc apparu qu'il serait utile de **définir une position commune sur cette question.**

Le comité de pilotage considère que **la solution à rechercher en priorité** est d'obtenir de *Thomson Scientific* de modifier ses traitements, de manière à prendre en compte correctement la réalité de la multi-affiliation des laboratoires mixtes « à la française »³. L'OST discute cette possibilité avec *Thomson Scientific*.

Le comité de pilotage recommande d'explorer en parallèle les conséquences de la pratique actuelle du « multi-lignes ». Ce qu'on sait qualitativement de cette option, c'est :

- qu'elle n'a pas de conséquence lors de l'interrogation de la base pour la recherche d'information,
- qu'elle induit une attribution égale de l'article à chacune d'entre elles, et évite donc que l'article soit attribué par *Thomson* à une seule des institutions d'affiliation,
- qu'elle nécessite des corrections dans les calculs d'indicateurs, dès lors qu'intervient un compte d'occurrence ou un compte fractionnaire
- qu'elle n'est pas conforme à la règle selon laquelle, dans la base, une ligne d'adresse=un laboratoire distinct.

De plus, le Comité de pilotage du projet demande :

- à l'OST, de mesurer l'ampleur du phénomène lors du prochain repérage LOLF, et de tester si des méthodes de calcul peuvent être imaginées pour minimiser de tels effets,
- au groupe de travail « Analyse des instructions », de procéder à des simulations pour aider à analyser objectivement cette question,
- au groupe de travail « International », de rechercher si cette pratique existe à l'étranger.

³ il s'agit de modifier les traitements de données faits par Thomson Scientific dans la sélection ESI et pour la fonction "Analyze" du WoS, afin de pouvoir attribuer chaque article à chacune des institution de tutelle portées dans l'adresse, comme le fait l'OST (voir le compte-rendu du groupe de travail « Analyse des instructions » pour plus de détails).

Si la voie de l'accord avec *Thomson* n'aboutissait pas, ces éléments seront utilisés pour relancer une analyse commune au cours du dernier trimestre 2007.

Pour une analyse et des exemples, il est recommandé de lire le compte-rendu du groupe de travail « Analyse des instructions » joint à ce document.

3. Composition du comité de pilotage de NormAdresses

Correspondant pour l'Académie des Technologies, Jacques LEVY

Correspondante pour l'Amue, Christine BOUCQUIAUX, architecte fonctionnelle – Mission système d'information

Correspondante pour le CEA, Marie-Anne LERICHE, Cellule nationale de l'Information Scientifique et Technique

Correspondante pour le Cirad, Marie-Christine LAMBERT, ingénieure documentaliste à la Direction de l'Innovation et de la Communication (DIC)

Correspondants pour le CNRS, Serge BAUIN, directeur de l'Unité IPAM et Anne Sigogneau, IPAM

Correspondante pour le Collège de France, Sandrine MOURET, Bibliothèque Générale – Section Science

Correspondant pour la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), Paul JACQUET, premier Vice-président

Correspondante pour la CPU, Laure MARTINEAU, chargée de mission Recherche

Correspondant pour l'Inist, Alain TRAMONTI, responsable du Service Veille

Correspondante pour l'Inra, Odile HOLOGNE, directrice déléguée à l'Information Scientifique et Technique

Correspondant pour l'Inria, Jacques MILLET, délégué à l'Information Scientifique – direction de la recherche

Correspondante pour l'Inserm, Nicole HAEFFNER CAVAILLON, responsable de l'équipe bibliométrie au département de l'évaluation scientifique

Correspondante pour l'Institut Pasteur de Paris, Agnès RAYMOND-DENISE, responsable de la Médiathèque Scientifique

Correspondant pour l'IRD, Dominique CAVET, responsable information scientifique et technique

Correspondant pour le LCPC, Jean-Michel TORRENTI, chargé de mission auprès du Directeur scientifique

Correspondante pour le MESR, Martine COMBEROUSSE, chef du bureau de l'Information Scientifique et Technique, MENESR/DGRI

Equipe de l'Observatoire des Sciences et des Techniques : Brigitte BOTTALLA-GAMBETTA, responsable du projet Indicateurs de production des universités, Ghislaine FILLIATREAU, directrice, Suzy RAMANANA-RAHARY, responsable de l'équipe statistique.